DLP-8-10-79178865

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
M. le Sous-Régisseur de recettes
de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 ~~FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX~~
~~C.C.P. La Source 4604-25 K~~

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

BULLETIN TECHNIQUE N° 271

5 OCTOBRE 1979

/ COLZA /

GROSSE ALTISE

Une certaine reprise d'activité est notée depuis le début de la semaine mais les captures sont faibles sur l'ensemble du réseau de piégeage à l'exception des postes de LEVROUX (36) et d'HERBAULT (41). Une surveillance est toujours nécessaire dans les parcelles où le stade "deux feuilles vraies" n'est pas encore atteint.

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL

Quelques adultes du charançon du bourgeon terminal ou charançon noir d'hiver (Ceuthorrhynchus picitarsis) ont également été capturés dans les postes d'ETRECHY (18) et de RIANS (18). La lutte contre cet insecte étant pour l'instant essentiellement dirigée contre les larves il n'y a pas lieu d'intervenir dans l'immédiat.

Les prochains bulletins techniques de la Station d'Avertissements Agricoles "CENTRE" préciseront les régions agricoles où des risques sont à craindre, l'époque optimale d'interventions et les insecticides à préférer.

DESHERBAGE EN POST LEVEE DU COLZA D'HIVER

Pour les cultures dont la levée s'est réalisée normalement un désherbage en post levée peut s'envisager dès maintenant en l'absence d'un désherbage en pré semis ou pour compléter son action ; la culture doit cependant avoir atteint un stade de développement suffisant.

Ce stade est fonction de l'herbicide choisi, et il devra être atteint par les plus jeunes plantes pour éviter des risques de phytotoxicité. Cet aspect est particulièrement important cette année dans les régions où les levées sont irrégulières et échelonnées.

Les caractéristiques des matières actives utilisables sont regroupées dans letableau ci-joint.

/ CEREALES /

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE

Les indications contenues dans le Bulletin du 28 Septembre demeurent toujours valables.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire "CENTRE",

G. BENAS

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

P 367

DESHERBAGE EN POSTLEVEE DU COLZA D'HIVER

MATIERE ACTIVE (Produit Commercial)	DOSES PAR HECTARE (*)	SPECTRE D'ACTIVITE	PERIODE D'UTILISATION ET OBSERVATIONS
ALLOXYDIME - NA (Fervin)	750 g (1 kg)***	- efficace sur les graminées et les repousses de céréales (insuffisant sur paturin)	- utilisable quel que soit le stade du colza de la levée jusqu'au début montaison de la graminée
BENZOYLPROPETHYL (Suffix 20)	1000 g (5l)	- efficace sur la folle avoine	- utilisable au début de la montaison du colza
CARBETAMIDE (Légurame PM)	2000 g (3 kg)	- efficace sur les graminées et les repousses de céréales	- utilisable à partir du stade 4 feuilles vraies jusqu'à 1 mois précédent la reprise de végétation sur colza sain et bien enraciné - peut être utilisé sur sol gelé - éviter les mélanges avec les Oléoparations
CARBETAMIDE + DIMEFURON (Pradone TS)	1750 g + 875 g (3,5 kg)	- efficace sur les graminées, repousses de céréales et sur des dicotylédones : véronique et stellaire mais moyennement sur coquelicot, matricaire, gaillet, myosotis	- utilisable à partir du stade 4 feuilles vraies du colza et de préférence dès ce stade
DALAPON (Granaupon, Dalaphyt, Dowpon ou Alatex)	2500 g (variable selon la spécialité)	- efficace sur les graminées et les repousses de céréales	- utilisable dès le stade 2 à 3 feuilles vraies. - emploi précoce nécessaire : il sensibilise le colza au gel.
PROPYZAMIDE (Kerb 50 W)	500 g (1 kg)**	- efficace sur les graminées, les repousses de céréales et sur dicotylédones : véronique, stellaire, mouron des champs.	- utilisable dès le stade 3-4feuilles vraies - application tardive possible
PROPYZAMIDE + DIURON (Kerb ultra)	500 g + 160 g (1,2 kg)	- efficace sur les graminées, les repousses de céréales et sur dicotylédones : ravenelle, mercuriale, chénopodes, véronique, stellaire	- utilisable dès le stade 5 à 6 feuilles vraies des risques de phytotoxicité sont à craindre en situations difficiles (levées tardives, attaques de parasites...) - application précoce souhaitable
T. C. A. (Nombreuses spécialités)	8000 g (selon la spécialité)	- efficace sur les graminées	- utilisables dès le stade 3-4 feuilles vraies

(*) Les doses de matière active à utiliser sont exprimées en grammes, celles des produits commerciaux en litres ou en kilogrammes
Doses recommandées par les firmes commercialisant les produits : ** 1,2 à 1,5 kg/ha - *** 1kg ou 0,750 kg + 3 litres d'huile.

ABONNEMENT A "PHYTOMA-DEFENSE DES CULTURES"

Le fait d'être abonné aux Avertissements Agricoles vous a valu, jusqu'à ce jour, de recevoir gratuitement du Ministère de l'Agriculture un certain nombre de documents phytosanitaires et, en particulier, le service des dix numéros annuels de la revue "Phytoma-Défense des cultures".

A partir du 1er Janvier 1980, vous ne recevrez plus celle-ci qu'à la condition de souscrire personnellement un abonnement au moyen du formulaire ci-joint, à retourner à l'éditeur de Phytoma.

En effet, la règlementation de la Commision Paritaire des Publications et Agences de Presse ne réserve les avantages fiscaux et les tarifs postaux réduits qu'aux publications dont le service n'est pas systématiquement assuré à des lecteurs qui n'ont pas "manifesté expicitement leur volonté de recevoir ces publications ou de s'en voir maintenir le service".

En plein accord avec le Service de la Protection des Végétaux, il a été toutefois décidé que tous les abonnés aux Avertissements bénéficieraient d'un tarif très réduit en 1980 s'ils renouvelaient leur abonnement avant la fin de cette année.

Le prix normal de l'abonnement est fixé pour 1980 à 85,00 Francs. Si vous vous abonnez avant le 30 Novembre 1979, vous bénéficierez du prix exceptionnel de 45,00 Francs. A partir du 1er Décembre et jusqu'au 31 Décembre 1979, un prix de faveur, de 60,00 Francs, vous sera encore consenti.

Nous pensons que vous êtes suffisamment attaché à cette revue pour ne pas vouloir vous en priver. Dans sa nouvelle présentation elle complète utilement la documentation fournie par votre Station d'Avertissements Agricoles. Ses mises au point objectives sur tous les problèmes phytosanitaires, ses actualités, ses informations très variées, ses conseils constituent pour vous un indispensable outil de travail dans le domaine si complexe de la protection des cultures.

Dix minutes consacrées à la lecture d'un article sérieux vous permettront peut-être d'éviter d'importantes pertes de récoltes. Disposer à tout instant d'une bonne revue (désintéressée car l'Association RURALIA qui l'édite est une association à but non lucratif), c'est en quelques sorte contacter une assurance contre les ennemis et les maladies des cultures. Une assurance avantageuse.

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner à l'éditeur de

« Phytoma - Défense des cultures »

24, rue Danielle-Casanova, 75002 Paris

Désirant profiter de l'avantage qui m'est offert par le Service de la protection des végétaux, je souscris pour un an un abonnement à la revue Phytoma - Défense des cultures.

Mon abonnement prendra effet le 1er janvier 1980 pour 10 numéros (du 314 au 323 inclus).

Je verse ce jour (avant le 1er décembre 1979) la somme de **45 F**

- ☐ par chèque bancaire (*)
- ☐ par CCP Paris (*)
- ☐ par mandat (*)

à l'ordre de : LE CARROUSEL
26, rue Danielle-Casanova
75002 Paris

Nom (en majuscules) : . . . . Prénom : . . . .

Activités essentielles (viticulteur, arboriculteur, pépiniériste, maraîcher, céréalier, betteravier, technicien, enseignant, etc.). Souligner les plus importantes . . . .

. . . .

Adresse complète . . . .

. . . .

(*) Cocher la case correspondant à votre mode de règlement

P 368